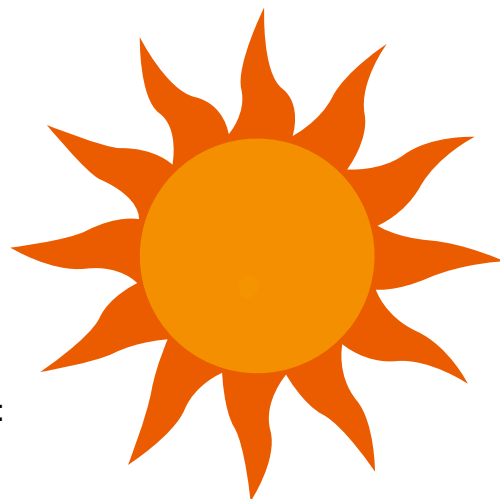


Aide à la personne

Les épisodes de forte chaleur exposent les salariés des établissements et services d'aide à la personne à des risques pour leur santé (baisse de vigilance, déshydratation, malaise...). L'activité de soin et d'accompagnement, souvent réalisée dans des locaux clos ou lors de déplacements au domicile, nécessite une vigilance accrue. Ces risques doivent être évalués et intégrés dans le DUERP et des mesures doivent être mises en place. Préparées en amont, ces actions permettent de maintenir un environnement de travail sûr lors des épisodes de chaleur.



+ Aménagez les établissements d'accueil et de soins

- Limitez l'apport direct des rayons du soleil en installant par exemple des stores extérieurs aux vitrages ou des casquettes solaires.
- Installez des équipements permettant de rafraîchir les locaux : rafraîchissement, climatisation, ventilation...
- Anticipez les opérations de maintenance des équipements de rafraîchissement ou de ventilation existants, avant les périodes de forte chaleur.
- Organisez le rafraîchissement des locaux durant les heures les plus fraîches : surventilation nocturne, ouverture des fenêtres le matin ou la nuit si possible.
- Mettez en place des salles de repos fraîches, facilement accessibles aux salariés et clairement identifiées.
- Mettez à disposition des salariés, à proximité des postes de travail, de l'eau potable fraîche, par exemple : fontaines, bouteilles d'eau...
- En cas d'alerte météo (jaune, orange ou rouge), prévoyez et installez des dispositifs de rafraîchissement mobiles supplémentaires (ventilateurs, climatiseurs, brumisateurs...).

+ Adaptez l'organisation du travail

- Adaptez l'activité et les horaires : durée d'intervention, mutualisation de certaines visites quand cela est possible.
- Reportez si possible les tâches physiques (manutentions, ménage intensif) aux périodes plus fraîches.
- Augmentez la fréquence et la durée des pauses au frais.
- Fournissez ou encouragez le port de vêtements de travail de couleurs claires, légers, amples, respirants, compatibles avec les règles internes de l'entreprise.





- Mettez en place, en lien avec le service de prévention et de santé au travail, des aménagements individuels pour les salariés vulnérables : femmes enceintes, travailleurs atteints de pathologies chroniques ou en situation de handicap notamment.

+ Organisez les déplacements et les interventions à domicile

- Adaptez les horaires de travail : favorisez les tournées et les soins tôt le matin, limitez l'activité aux heures les plus chaudes (entre 12 h et 16 h).
- Équipez les véhicules : climatisation, pare-soleil en stationnement...
- Veillez à ce que les salariés disposent de suffisamment d'eau dans les véhicules, prévoyez un « kit chaleur » : gourde isotherme, brumisateur.
- Prévoyez des pauses régulières à l'ombre et au frais, intégrées au planning.
- Mettez à disposition dans les véhicules une procédure d'alerte en cas de malaise et rappelant la conduite à tenir.
- Faites vérifier les conditions thermiques du domicile avant ou dès l'arrivée, assurez-vous que les volets et les fenêtres sont fermés, évitez de faire fonctionner des appareils générant de la chaleur, favorisez l'aération du logement lorsque la température extérieure devient plus fraîche.

+ Sensibilisez et formez les salariés

- Formalisez une procédure « coup de chaleur » : arrêt immédiat du travail, mise au frais, hydratation, appel des secours si symptômes graves (désorientation, nausée, perte de conscience...).
- Formez les salariés et l'encadrement à l'observation des premiers signes d'alerte (baisse de vigilance, irritabilité ou changement de comportement...) et à la conduite à tenir.
- Formez des salariés sauveteurs secouristes du travail (SST) au sein de l'entreprise. Affichez la liste des SST avec leurs coordonnées.
- Rappelez l'importance de boire régulièrement de l'eau et avant la sensation de soif.
- Rappelez d'éviter les excès de boissons alcoolisées, très sucrées et contenant de la caféine (café, thé, soda) en période chaude.
- Prévoyez un affichage dans les locaux : signaux d'alerte, conduite à tenir, numéros d'urgence.

+ Réalisez des retours d'expérience

- Recueillez les observations des salariés et analysez les difficultés et les bonnes pratiques après chaque épisode caniculaire.
- Ajustez le plan d'actions en conséquence.